ANESF c/o FAGE 79 rue Périer 92120 MONTROUGE



Mail: bureau@anesf.com Tel: 01.40.33.70.73 www.anesf.com

L'ANESF est adhérente à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 17/01/2023

<u>Victoire de l'ANESF!</u> Adoption de la proposition de loi visant à faire évoluer la formation de sage-femme

Ce 16 janvier 2023, la proposition de loi visant à faire évoluer la formation de sage-femme a été **adoptée à** l'unanimité au sein de l'Assemblée Nationale. L'adoption de cette loi est une réelle victoire pour l'ANESF et l'ensemble des étudiant · e · s sages-femmes de France.

En effet, cette loi contient de nombreuses revendications pour lesquelles l'ANESF s'investit activement depuis des années. Ces avancées sont une étape majeure vers une véritable amélioration des conditions d'études pour l'ensemble des étudiant·e·s et se révèlent être encourageantes pour le futur de notre profession. Nous y retrouvons notamment :

- > L'intégration universitaire qui devra être totale pour l'ensemble des établissements de formation d'ici 2027
- > La **mise en place d'un 3ème cycle d'étude**, soit 6ème année, aboutissant à une thèse d'exercice et au statut de Docteur en Maïeutique
- > La mise en place du **statut de maître de stage universitaire** pour les sages-femmes
- > Un financement et une gestion de notre formation par l'état

A l'heure où la formation et la profession de sage-femme traversent une **crise sans précédent**, les enjeux autour de cette loi sont nombreux.

Pour rappel c'est plus de **20% de places vacantes** qui étaient comptabilisées en 2ème année de sage-femme à la rentrée 2022. Ces places non pourvues en formation s'inscrivent dans un contexte de **pénurie de sages-femmes** sur l'ensemble du territoire.

Il est urgent de rendre notre formation et notre profession plus attractives. Comme constaté plusieurs fois à l'Assemblée Nationale et au Sénat, cette loi n'est qu'une première étape vers une revalorisation globale de notre profession.

L'ANESF, poursuivant son engagement et son rôle moteur pour l'évolution de notre formation, appelle à un travail co-construit avec le gouvernement concernant cette réforme et les nombreuses perspectives qu'elle contient.

Enfin nous remercions grandement les parlementaires et acteur·rice·s qui ont œuvré pour l'adoption de cette loi. **Merci à Annie Chapelier** pour sa collaboration avec l'ANESF sur cette proposition de loi qui marque le début d'une juste **revalorisation envers les actuel·le·s et futur·e·s sages-femmes**.

Contacts:

- > Roxanne LANDAIS HAUSER Présidente de l'ANESF presidence@anesf.com 06.74.62.52.31
- > Loona MOURENAS Porte-parole de l'ANESF porteparole@anesf.com Presse : 06.46.68.58.62